

Offre de formation

Formations ASSC et ASE selon l'article 32 OFPr 2027/2028

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle santé - social ESSG
Berufsfachschule Soziales - Gesundheit ESSG

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

1 Formations ASSC et ASE (article 32)

1.1 Objectif

Permettre à des professionnel·le·s sans titre CFC correspondant mais déjà au bénéfice d'une bonne expérience pratique de suivre les cours comme les apprenti·e·s ASE ou ASSC dans le but de les aider à préparer l'examen final et d'obtenir leur CFC.

1.2 Avantages de l'offre

> Formation possible en parallèle d'une activité professionnelle à temps partiel sans signature d'un contrat d'apprentissage.

> Programme complet réalisable en 2 ans (1.5 à 2 jours de cours en 1ère année, 1 à 1,5 jour de cours en 2ème année).

1.3 Conditions d'admission

> ASSC : 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification (examen final), dont au minimum 3 ans à 100% dans le domaine des soins et de l'accompagnement (OrFo 2017).

> ASE : 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification (examen final), dont minimum 2 ans à 100% dans le domaine socio-éducatif (OrFo 2021).

1.4 Contenu de la formation

> Branches professionnelles : offre de cours en journée sous forme modulaire en fonction des choix de chaque candidat·e.

> Culture générale (eCG) : offre de cours sous forme modulaire en journée (un après-midi de cours par semaine sur 2 ans) ou en cours du soir pendant une année.

1.5 Durée et organisation

La durée de la formation dépend de chaque candidat·e et du nombre de modules choisis. Pour un·e candidat·e qui souhaite suivre tous les modules, il faut prévoir **2 années scolaires entières**, puisque les modules sont répartis sur 2 ans.

> Branches professionnelles ASSC ou ASE : 1,5 jours de cours en 1ère année, 1 jour de cours en 2ème année.

> Culture générale (eCG) : soit en cours du soir pendant une année (une soirée par semaine de 17h30 à 21h00), soit en cours de jour (3 périodes par semaine durant 2 ans).

> Les cours démarrent la semaine du 30 août 2027. Ils s'achèvent la semaine du 3 juillet 2028 pour les 1ères années et en mai 2028 pour les 2èmes années.

> Les cours ont lieu à l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux.

1.6 Inscription

Le formulaire d'inscription constitue l'inscription formelle aux examens finaux. Il doit être envoyé au **Centre de Carrières** avec les annexes citées. Il est disponible sur la page internet de l'Etat de Fribourg sur ce lien : https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/formation-pour-adultes-et-formation-continue/certification-professionnelle-pour-adultes. Si le/la candidat·e est déjà au bénéfice d'un CFC ou diplôme du secondaire II (eCG ou maturité professionnelle / académique), il ou elle peut formuler au SFP une demande de dispense d'examen final pour la partie culture générale (eCG). Dès l'inscription validée par le SFP, l'ESSG contactera le ou la candidat·e pour lui transmettre les formulaires d'inscription aux modules.

Sauf dispense de culture générale, le dépôt d'un travail personnel d'approfondissement (TPA) fait partie intégrante de la procédure de qualification. Il appartient au ou à la candidat·e de se renseigner sur les modalités.

1.7 Coûts*

Les coûts de la formation se basent sur le nombre total de modules choisis et ne peuvent en conséquence être établis avant le choix des modules par les candidat·e·s. Des arrangements de paiements mensuels sont possibles par année scolaire. La facturation des cours se fait en octobre. Les tarifs se basent sur l'OTIFP.

** Sous réserve de modification*

Taxes

Inscription (y compris PQ*) CHF 320.--

Taxe si répétant PQ CHF 170.--

Taxe annuelle CHF 35.-- si 1 j. de cours

CHF 45.-- dès 1,5 jour de cours

** Procédure de qualification*

Support de cours

eCG de jour CHF 0.--

eCG du soir CHF 0.--

Cours BP** env. CHF 600.-

*** Branches professionnelles*

Prix des cours (en cas d'inscription à la totalité des modules)

eCG	Cours du soir : CHF 710.--	Cours de jour sur 2 ans : CHF 825.--
ASSC	CHF 1'650.-- (modules 1ère année)	CHF 1'050.-- (modules 2ème année)
ASE	CHF 1'650.-- (modules 1ère année)	CHF 900.-- (module 2ème année)

1.8 Débouchés

> Accès direct au marché du travail

> Admissibilité à une formation de niveau ES (Ecole supérieure)

1.9 Contact

Ecole professionnelle Santé - Social ESSG
essg@edufr.ch
026 305 56 27

1.10 Processus d'inscription à une formation CFC en article 32 – Schéma

1

ETAPE 1
Inscription à l'examen final

Candidate ou candidat

Le.la candidat.e s'inscrit à la procédure de qualification (examen final) en envoyant le formulaire de demande d'admission au **Centre de Carrières**.

2

ETAPE 2
SFP et copie à l'ESSG

Le **SFP** envoie une confirmation avec **l'ESSG** en copie. **L'ESSG** transmet au / à la candidat.e la liste des modules à choix auxquels le.la candidat.e peut s'inscrire selon ses besoins.

3

ETAPE 3
Inscription aux modules

Candidate ou candidat

Le.la candidat.e coche les modules choisis et renvoie la liste dûment signée à **l'ESSG.**

4

ETAPE 4
Suivi des cours et examens

Le.la candidat.e suit ses modules en fonction de ses inscriptions jusqu'à la procédure de qualification (PQ)